Les tarifs Point Vert 2020

A) Les tarifs Point Vert par matériau en EUR / kg

Code	Matériaux	Tarifs en EUR / kg hors TVA
Recyclé		
001	Verre	0,0403
002	Papier - carton (≥ 85%)	0,0594
003	Acier (≥ 50%)	0,1777
004	Aluminium (\geq 50% et \geq 50 μ)	0,0496
005	PET bouteilles, flacons et bouchons *	0,2461
007	HDPE bouteilles, flacons et bouchons	0,3578
O11	Plastiques autres **	0,7112
008	Cartons à boissons	0,5740
Valorisé		
012	Emballages complexes, dont le matériau majoritaire est le papier-carton	0,8535
013	Emballages en aluminium < 50 μ composé d'aluminium seulement	0,8535
014	- Frigolite (EPS), barquettes en polystyrène expansé (XPS) et plastiques compostables - Emballages complexes, dont le materiau majoritaire est le plastique - Emballages plastiques aluminisés	
016	Bois, liège, textile, e.a.	0,8535
Non-valor	isé	
017	Emballages complexes, dont le matériau majoritaire est le verre	1,0668
018	Emballages complexes, dont le matériau majoritaire est l'acier	1,0668
019	Céramique, grès, porcelaine, e.a.	1,0668

^{*} Le tarif PET s'applique aux bouteilles et flacons en PET transparent et en outre incolore, vert ou bleu, ainsi qu'aux bouchons en PET.



^{**} Excepté frigolite (EPS), barquettes en polystyrène expansé (XPS) et plastiques compostables.

Comment appliquer les tarifs Point Vert?

Règles générales

1 Tous les éléments d'emballage qui sont facilement séparables doivent être déclarés au tarif du matériau dont ils sont composés.

Exemples:

- Confiture emballée dans un bocal en verre avec couvercle et étiquette. Le bocal doit être déclaré au tarif 'verre 001', l'étiquette au tarif 'papier-carton 002' et le couvercle en 'acier 003'.
- Un smartphone emballé dans une boîte en carton. La boîte en carton doit être déclarée au tarif 'papier-carton 002'. Le chargeur et les oreillettes sont emballés individuellement dans un sachet en plastique avec une étiquette. Les sachets sont à déclarer ensemble au tarif 'plastiques autres 011'. Les étiquettes sont à déclarer ensemble au tarif 'papier-carton 002'.
- 2 Les emballages ménagers marqués d'une tête de mort doivent toujours être déclarés dans le tarif 'valorisé' ou 'non-valorisé'. Cette règle sera revue aussitôt qu'une définition légale des produits dangereux sera disponible.

Les tarifs

- **Verre ooi:** s'applique aux bouteilles, aux flacons et aux bocaux en verre. Cela ne s'applique pas aux emballages en pyrex, en cristal ou en opaline naturelle contenant plus de 600 ppm de fluor.
- Papier-carton oo2: s'applique à tous les éléments d'emballages papier-carton qui sont constitués d'au moins 85% de fibres papier. Cela signifie que moins que 15% du poids de l'emballage peut être constitué de matériaux difficilement séparables par le consommateur, comme d'autres matériaux solidement collés, imprégnés ou laminés.
- Acier oo3: s'applique à tous les éléments d'emballages contenant plus de 50% d'acier.
- Aluminium oo4: s'applique à tous les éléments d'emballages qui contiennent en poids plus de 50% d'aluminium qui ont une épaisseur minimale de 50 μ.
- PET oo5: s'applique aux bouteilles et aux flacons en PET transparent de type incolore, bleu ou vert ainsi qu'aux bouchons en PET.
- HDPE oo7: s'applique aux bouteilles et aux flacons en HDPE ainsi qu'aux bouchons en HDPE.
 - Plastiques autres on: s'applique à tous les éléments d'emballages exclusivement composés de plastique, non-mentionnés ci-dessus, tel que :
 - Barquettes en PET
 - Bouteilles en PET autre que transparent, incolore, bleu ou vert
 - Barquettes et pots en HDPE
 - Autres plastiques durs (PP, PS)
 - Autres plastiques souples (films, sachets)

A l'exception de frigolite (EPS), barquettes en polystyrène expansé (XPS) et plastiques compostables. Pour ceci le tarif 'valorisé 014' est d'application.

 Cartons à boissons oo8: s'applique aux éléments d'emballages en carton laminé – avec ou sans bouchon – composés de carton/plastique/aluminium ou carton/plastique. Généralement, cet emballage est utilisé pour des liquides alimentaires, principalement les produits laitiers et les jus de fruits.

- Valorisé 012-016: s'applique à tous les éléments d'emballages qui ne correspondent à aucun des tarifs précédents et qui sont valorisés.
 - o12: Emballages complexes dont le papier-carton représente le poids le plus important (fibre papier < 85%)
 - o13: Emballages en aluminium < 5ο μ
 - 014:
 - Emballages complexes dont le plastique représente le poids le plus important
 - Tous les emballages en plastique aluminisé
 - Frigolite (EPS), barquettes en polystyrène expansé (XPS) et plastiques compostables
 - o16: Bois, liège, textile y compris les fibres naturelles
- Non-valorisé 017-019: s'applique aux éléments d'emballages qui ne correspondent pas aux critères d'application des tarifs susmentionnés.
 - 017: Emballages complexes dont le verre représente le poids le plus important
 - Emballages en pyrex, en cristal ou en opaline naturelle contenant plus de 600 ppm de fluor.
 - o18: Emballages complexes dont l'acier représente le poids le plus important
 - 019: Céramique, grès, porcelaine, e.a.



Info

La contribution par unité d'emballage (comme décrite sur une fiche d'emballage) est au moins de 0,000001 euro. Si la contribution sur base du poids est inférieure, elle sera majorée jusqu'à concurrence de 0,000001 euro.



B) Les tarifs pour la déclaration forfaitaire

	_	
Description des familles de produits	Code famille de produit	EUR / unité de consommation (H.T.V.A.)
Alimentation	А	
Pâtes à tartiner, confitures et miel	A1	0,0131
Fruits et légumes (frais, surgelés, en conserve et préparés)	A ₂	0,0066
Biscuits, pâtisserie, pain, pâtes et assimilés	A3	0,0055
Café, thé et autres boissons instantanées	A4	0,0080
Huiles et graisses	A5	0,0144
Sucre, confiseries, chocolat et assimilés	A6	0,0039
Soupes et plats préparés	A7	0,0111
Sauces et épices	A8	0,0102
Viande et poisson (frais, surgelé(e), en conserve et préparé(e))	A9	0,0092
Produits laitiers (sauf boissons), beurre, fromage et assimilés	A10	0,0065
Autres aliments (p.ex. chips, vinaigre)	A11	0,0065
Boissons	В	
Bière	B1	0,0047
Jus de fruits et de légumes	B2	0,0117
Lait	В3	0,0142
Sodas, cocas, limonades et sirops	В4	0,0063
Alcools, apéritifs et genièvres	B ₅	0,0174
Vins, champagnes, vins mousseux et cidres	B6	0,0247
Eaux	B ₇	0,0082
Nettoyage et entretien	С	
Produits de nettoyage et d'entretien	C1	0,0260
Accessoires pour les produits de nettoyage et d'entretien (p.ex. brosse, torchon, seau, éponge)	C2	0,0104
Produits de soin pour le corps, les cheveux et les dents	D	
Produits de soin pour les cheveux	D1	0,0138
Produits de soin pour le corps et les dents	D2	0,0106
Accessoires pour les soins du corps, des cheveux et des dents (p.ex. papier toilette, mouchoirs en papier, brosse à dents et à cheveux)	D ₃	0,0060
Produits pharmaceutiques	E	
Médicaments (y compris les produits pour vétérinaires, dentistes, kinésithérapeutes)	E1	0,0081
Articles de jardin	F	
Fleurs, plantes, graines et produits de jardin (p.ex. terreau)	F1	0,0278
Outils et accessoires de jardin (p.ex. pots, parasol, barbecue) et de camping	F2	0,0118
Bricolage	G	
Outillage et quincaillerie générale (p.ex. vis, boulons)	G1	0,0087
Colles et assimilés	G2	0,0257
Peintures et vernis	G ₃	0,0605
Articles de bricolage divers (p.ex. brosses de peintre)	G4	0,0056



Description des familles de produits	Code famille de produit	EUR / unité de consommation (H.T.V.A.)
Vêtements, chaussures, textile et accessoires	Н	
Vêtements, chaussures, textile (p.ex. linge de lit, de table et de cuisine), maroquinerie (p.ex. sac, ceinture) et accessoires (p.ex. accessoires de couture)	H1	0,0052
Électroménager	I	
Gros appareils électroménagers (p.ex. télévision, réfrigérateur, machine à laver)	l1	0,1461
Petits appareils électroménagers (p.ex. téléphone, appareil photo, percolateur, mixer)	l2	0,0270
Accessoires pour électroménager et assimilés (p.ex. lampes, CDs)	l ₃	0,0048
Aménagement d'intérieur	J	
Ustensiles de cuisine, de table et d'intérieur (p.ex. couverts, service, vases, serviettes, articles de décoration)	Jı	0,0051
Meubles d'intérieur et d'extérieur et accessoires (p.ex. matelas)	J2	0,0873
Appareils d'éclairage (y compris les lampes de poche)	J3	0,0120
Animaux	К	
Nourriture, produits de soins et accessoires pour animaux (p.ex. jouets, litière pour chats)	K1	0,0065
Divers	Z	
Allumettes, briquets	Z1	0,0063
Bijoux, montres	Z ₂	0,0059
Journaux, magazines et livres	Z ₃	0,0017
Cadeaux publicitaires et articles promotionnels	Z ₄	0,0029
Tabac (p.ex. cigarettes, cigares, cigarillos, tabac à rouler, pipe)	Z ₅	0,0022
Jouets (sauf jeux électroniques) et instruments de musique	Z6	0,0077
Articles de sport, accessoires de vélos et de cyclomoteurs (sauf vêtements)	Z ₇	0,0067
Matériel de dessin, d'écriture et de bricolage	Z8	0,0014
Emballages d'expédition (p.ex. vente par internet, par correspondance)	Z9	0,0142
Boissons en emballage réutilisable	В	
Bière	B10	0,0000
Jus de fruits et de légumes	B20	0,0000
Lait	B30	0,0000
Sodas, cocas, limonades et sirops	B40	0,0000
Alcools, apéritifs et genièvres	B50	0,0000
Vins, champagnes, vins mousseux et cidres	B60	0,0000
Eaux	B70	0,0000



C) Les tarifs pour la presse et les éditeurs

Référence	Description de l'emballage, en gramme par unité	Contribution forfaitaire par centaine (en €)
MBALLAGES EN I	PAPIER/CARTON	·
1	Poids par unité sous 1 g	0,0030
2	Poids par unité de 1 à 2 g	0,0089
3	Poids par unité de 2 à 3 g	0,0149
4	Poids par unité de 3 à 4 g	0,0208
5	Poids par unité de 4 à 5 g	0,0267
6	Poids par unité de 5 à 10 g	0,0446
7	Poids par unité de 10 à 15 g	0,0743
8	Poids par unité de 15 à 20 g	0,1040
9	Poids par unité de 20 à 25 g	0,1337
10	Poids par unité de 25 à 30 g	0,1634
11	Poids par unité de 30 à 35 g	0,1931
12	Poids par unité de 35 à 40 g	0,2228
13	Poids par unité de 40 à 45 g	0,2525
14	Poids par unité de 45 à 50 g	0,2822
15	Poids par unité de 50 à 60 g	0,3267
16	Poids par unité de 60 à 70 g	0,3861
17	Poids par unité de 70 à 80 g	0,4455
18	Poids par unité de 80 à 90 g	0,5049
19	Poids par unité de 90 à 100 g	0,5643
20	Poids par unité de 100 à 110 g	0,6237
21	Poids par unité de 110 à 120 g	0,6831
22	Poids par unité de 120 à 130 g	0,7425
23	Poids par unité de 130 à 140 g	0,8019
24	Poids par unité de 140 à 150 g	0,8613
IBALLAGES EN I		
25	Poids par unité sous 1 g	0,0356
26	Poids par unité de 1 à 2 g	0,1067
27	Poids par unité de 2 à 3 g	0,1778
28	Poids par unité de 3 à 4 g	0,2489
29	Poids par unité de 4 à 5 g	0,3200
30	Poids par unité de 5 à 6 g	0,3912
31	Poids par unité de 6 à 7 g	0,4623
32	Poids par unité de 7 à 8 g	0,5334
33	Poids par unité de 8 à 9 g	0,6045
34	Poids par unité de 9 à 10 g	0,6756
35	Poids par unité de 10 à 11 g	0,7468
36	Poids par unité de 11 à 12 g	0,8179
37	Poids par unité de 12 à 13 g	0,8890
38	Poids par unité de 13 à 14 g	0,9601
39	Poids par unité de 14 à 15 g	1,0312
40	Poids par unité de 15 à 16 g	1,1024



D) Les tarifs pour les vins et spiritueux

BOUTEILLES INDIVIDUELLES POUR LES VINS ET LES SPIRITUEUX (Att. : les suremballages contenant max. 3 bouteilles sont à déclarer séparément, voir références 103-109)

Référence	Volume de la bouteille (ml)	Poids moyen de la bouteille (g)	Contribution forfaitaire par bouteille (en €)		
Mousseux – bout	Mousseux – bouteille en verre allégée				
3	375	500	0,0281		
4	750	550	0,0327		
5	1.500	1.000	0,0504		
Mousseux – bout	eille en verre normale				
10	125	180	0,0134		
11	200	240	0,0172		
12	375	500	0,0281		
13	750	820	0,0432		
14	1.500	1.730	0,0798		
15	3.000	2.925	0,1280		
16	4.500	4.200	0,1794		
17	6.000	5.150	0,2177		
18	9.000	6.700	0,2801		
Vins – bouteille e	n verre allégée				
21	250	180	0,0074		
22	375	320	0,0131		
23	500	320	0,0162		
24	750	380	0,0194		
25	1.000	400	0,0194		
26	1.500	700	0,0315		
27	2.000	800	0,0356		
Vins – bouteille e	n verre normale				
31	100	100	0,0042		
32	187	145	0,0060		
33	250	200	0,0082		
34	375	320	0,0131		
35	500	380	0,0186		
201	620	550	0,0255		
36	750	460	0,0235		
37	1.000	500	0,0235		
38	1.500	1.030	0,0448		
39	2.000	1.300	0,0557		
40	3.000	1.750	0,0738		
41	5.000	2.985	0,1236		
42	6.000	2.985	0,1236		



Référence	Volume de la bouteille (ml)	Poids moyen de la bouteille (g)	Contribution forfaitaire par bouteille (en €)	
roduits intermédiaires – bouteille en verre allégée				
43	200	180	0,0076	
44	375	380	0,0156	
45	500	380	0,0156	
46	750	450	0,0164	
47	1.000	480	0,0197	
48	1.500	650	0,0265	
roduits intermédi	iaires – bouteille en verre normale			
202	100	100	0,0044	
51	200	200	0,0084	
52	375	400	0,0164	
53	500	500	0,0205	
54	750	500	0,0205	
55	1.000	550	0,0225	
56	1.500	700	0,0285	
57	3.000	1.750	0,0708	
58	5.000	2.985	0,1206	
piritueux – boute	ille en verre allégée			
59	20	46	0,0019	
60	30	60	0,0025	
61	40	70	0,0029	
62	50	75	0,0032	
63	100	95	0,0040	
64	200	220	0,0090	
65	350	360	0,0147	
66	500	360	0,0148	
67	700	430	0,0181	
68	1.000	490	0,0201	
iritueux – boute	ille en verre normale			
74	20	59	0,0024	
75	30	70	0,0029	
76	40	83	0,0034	
77	50	90	0,0038	
78	100	125	0,0052	
79	200	280	0,0115	
80	350	440	0,0179	
81	500	450	0,0185	
82	700	550	0,0221	
83	1.000	580	0,0237	
84	1.500	700	0,0284	
203	1.750	850	0,0345	
85	2.000	1.300	0,0526	
86	2.500	1.650	0,0667	
87	3.000	1.750	0,0707	
88	4.500	2.985	0,1205	
216	6.000	3.800	0,1534	



Référence	Volume de la bouteille (ml)	Poids moyen de la bouteille (g)	Contribution forfaitaire par bouteille (en €)
Grès			
89	50	110	0,1183
90	200	375	0,4027
91	350	428	0,4594
204	500	590	0,6322
92	700	715	0,7656
93	1.000	900	0,9629
205	1.500	1.300	1,3897
94	2.000	1.500	1,6030
206	3.000	2.300	2,4565
Cubi – bag in box			
217	1.500	103	0,0250
95	2.000	151	0,0376
96	3.000	174	0,0429
97	5.000	223	0,0530
98	10.000	466	0,0801
99	15.000	599	0,1007
100	20.000	926	0,1471
Cannettes – alumi	nium pour vins et spiritueux		
101	200	9	0,0004
207	250	11	0,0005
208	330	13	0,0006
Bouteille en pet pour vins et spiritueux			
102	50	15	0,0035
209	200	32	0,0078
210	750	50	0,0124
Vin en pouch			
218	1.500	35	0,0249

Suremballages contenant max. 3 bouteilles

Référence	Emballage	Poids moyen (g)	Contribution par emballage (en €)	
Caisse bois conte	nant 1, 2 ou 3 bouteilles			
103	Caisse : 1 bouteille	450	0,3841	
104	Caisse : 2 bouteilles	900	0,7682	
105	Caisse : 3 bouteilles	1.200	1,02.42	
Boîte carton cont	Boîte carton contenant 1, 2 ou 3 bouteilles			
106	Boîte : 1 bouteille	110	0,0065	
107	Boîte : 2 bouteilles	210	0,0125	
108	Boîte : 3 bouteilles	310	0,0184	
Boîte métal contenant 1 bouteille				
109	Boîte : 1 bouteille	110	0,0195	



Autres produits emballés

Référence	Produit emballé	Contribution par emballage (en €)
211	Huiles et graisses	0,0144
212	Bières	0,0047
213	Sodas, cocas, limonades et sirops	0,0063
214	Eaux	0,0082
215	Cadeaux publicitaires et articles de promotion	0,0029

Remarque: les tarifs repris dans ces tableaux comptent quatre chiffres derrière la virgule. Dans le calcul de la facturation, les tarifs comptent six chiffres derrière la virgule. Il est donc possible que de petites différences d'arrondis se présentent lorsque vous calculez vous-même votre contribution.



> Vos correspondants chez Fost Plus

Service Comptabilité

Service Business Administration

